



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE WIZERNES



AVENANT N° 1 AU BAIL RURAL DU 20 MAI 1996

Modification de la désignation cadastrale des parcelles

Entre les soussignés :

La Commune de Wizernes, représentée par son Maire, Monsieur Dominique LANOY, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2026,
ci-après dénommée « le Bailleur »,

D'une part,

Et

Monsieur et Madame DARRAS Hubert,
demeurant rue des genêts 62570 WIZERNES,
ci-après dénommés « les Preneurs »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour la désignation cadastrale des parcelles faisant l'objet du **bail rural conclu le 20 mai 1996** entre la Commune de Wizernes et Monsieur et Madame DARRAS Hubert.

Cette modification intervient à la suite des opérations de **remembrement** ayant entraîné une nouvelle désignation cadastrale des parcelles concernées.

Article 2 – Nouvelle désignation cadastrale

Les parcelles anciennement désignées :

- **AE 46, d'une contenance de 29 a 10 ca ;**
- **AE 157, d'une contenance de 23 a 01 ca ;**

sont désormais désignées, à la suite du remembrement :

Section ZD n° 07, pour une superficie de 0,5211 hectare, soit 5 211 m².

La nouvelle désignation cadastrale se substitue à la désignation figurant dans le bail rural initial du 20 mai 1996.

Article 3 – Maintien des autres clauses du bail

Le présent avenant ne modifie pas les autres dispositions du bail rural du 20 mai 1996.

L'ensemble des clauses, conditions, droits et obligations prévues au bail initial demeurent inchangés et continuent de produire leurs effets.

Le présent avenant a uniquement pour objet de prendre en compte la nouvelle désignation cadastrale des parcelles résultant du remembrement.

Article 4 – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Il a pour objet de constater la nouvelle désignation cadastrale des parcelles faisant l'objet du bail, consécutive au remembrement.

Il sera annexé au bail rural du 20 mai 1996 et en fera partie intégrante.

Fait à **Wizernes**, le

En **deux exemplaires originaux**, un exemplaire étant remis à chacune des parties.

Pour la Commune de Wizernes

Le Maire,
Dominique LANOY
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature :

Les Preneurs

Monsieur et Madame DARRAS Hubert
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signatures :